



Association des Maires de Gironde

AMG

le 12 septembre 2013

LE PRESIDENT

GC/SR/GB.13.09.2422

Monsieur Claude LEGRAND

Directeur Académique des Services de
l'Education Nationale
30, cours de Luze
33060 BORDEAUX Cedex

Monsieur le Directeur Académique,

Par lettre du 31 août dernier, vous avez informé l'ensemble des Maires et Présidents d'EPCI de recevoir les projets d'organisation du temps scolaire le 19 octobre et les PEDT le 1^{er} novembre.

Le Bureau de l'AMG représentatif des 542 communes et 43 EPCI a débattu de votre courrier.

Ce délai apparaît trop court au vu de la nouvelle organisation que chaque maire ou président d'EPCI doit mettre en place en collaboration avec les équipes éducatives, les parents et les autres acteurs de leur territoire.

Dans cet esprit de concertation, il est bien évident que ces dates pour l'envoi des POTS (Projet d'Organisation du Temps Scolaire) aux Inspecteurs de l'Education Nationale sont prématurées et matériellement impossibles.

L'Association des Maires de Gironde rappelle que le guide pratique « la réforme des rythmes à l'école primaire » de février 2013, réalisé par l'Education Nationale et transmis par les services de l'Inspection d'Académie à l'ensemble des maires du département, indique clairement en page 48, que les communes auraient entre « mai 2013/printemps 2014 » pour travailler à la préparation de la mise en place de la réforme.

L'ensemble des élus a intégré les changements à mettre en place pour la rentrée 2014, malgré les inquiétudes, les nombreux questionnements et les soucis organisationnels et financiers engendrés par cette réforme.

Le temps est également nécessaire pour l'élaboration des prévisions budgétaires qu'impacte, de façon non négligeable, la réforme des rythmes scolaires.

Les maires et les présidents de CDC continuent de travailler sur la mise en place de ces nouveaux rythmes scolaires. Aussi, l'Association des Maires de Gironde demande de respecter leurs réflexions et leurs travaux afin que chacun puisse remettre ses propositions dans des échéances acceptables.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur Académique, à l'assurance de toute ma considération.

Bien à vous

Gérard CESAR